



**Extrait du registre des délibérations  
 du CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 24 février 2022**

Jeudi 24 février 2022 à 19 heures,  
 le conseil municipal de la Commune de PASSY  
 dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire,  
 à la Mairie de Passy, sous la présidence de Monsieur Raphaël CASTERA, Maire  
 Date de la convocation du conseil municipal : vendredi 18 février 2022

**Présents (16) :** Raphaël CASTERA-Christèle REBET-Jean FONTAINE-Annette BORDON-Alain ROGER-Delphine CHATRIAN-Clément VALENTIN-Vanessa TOURNIER-Jean-Yves DEMELUN- André THIMJO-Patrick AMADEI-Maurice SADZOT-Renée TRACHEZ-GICQUEL-André PASTERIS-Fabrice DUGERDIL-Jacques SARTELET

**Absents représentés (15) :**

- Belgin CETIN donne pouvoir à Jean FONTAINE
- Lisa GROSSET donne pouvoir à Jean FONTAINE
- Rémi KLEIN donne pouvoir à Raphaël CASTERA
- Aurélie LE NAVENAN donne pouvoir à Christèle REBET
- Nadejda HANDZHIEV donne pouvoir à Delphine CHATRIAN
- Céline SICOLI donne pouvoir à Vanessa TOURNIER
- Romain BONNET donne pouvoir à Patrick AMADEI
- Ludovic PICHON donne pouvoir à André THIMJO
- Bruno VALENTIN donne pouvoir à Clément VALENTIN
- Liliane DUVAL donne pouvoir à Alain ROGER
- Véronique VIZET donne pouvoir à Jean-Yves DEMELUN
- Taouffig DOUS donne pouvoir à Maurice SADZOT
- Marie-Charlotte AUBRY donne pouvoir à Jacques SARTELET
- Jocelyne BERRUEX donne pouvoir à André PASTERIS
- Sandy USEGLIO donne pouvoir à Fabrice DUGERDIL

**Absents : (2)** Claire METRAL-Ludwig BIANCHIN

Secrétaire de séance :

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. M Clément VALENTIN ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

Il est attesté du respect de la légalité tant dans l'envoi aux Elus des convocations mentionnant l'ordre du jour, accompagnées des notes de synthèse pour chacune des délibérations, qu'en ce qui concerne la publicité relative à la présente réunion du conseil municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h35, procède à l'appel et constate que les conditions de quorum et de convocation du Conseil Municipal sont respectées. Il indique que le conseil peut donc valablement délibérer.

Il est à noter que, en cette période d'Etat d'Urgence Sanitaire, le quorum est fixé au tiers des membres présents. Les élus présents peuvent être porteurs de 2 pouvoirs.

(07) DEL2022-040	Objet	<b>Demande de travaux de défrichement dans le cadre de la réalisation d'un nouveau télésiège 4 places</b>
---------------------	-------	---

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 16
- Votants : 31

Certifié exécutoire le :

Compte-tenu de sa transmission le :

son affichage du ..... au .....

Délibération n° 07 (DEL2022-040) - conseil municipal du 24 février 2022

Demande de travaux de défrichage dans le cadre de la réalisation d'un nouveau télésiège 4 places

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L 103-2 et suivants et L 300-1 ;

VU le Code forestier notamment les articles L 341- 1 et suivants ;

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 28/11/2019 ;

VU le projet de télésiège ;

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la commune de défricher ces parcelles pour y implanter un nouveau télésiège fixe 4 places ;

**CONSIDERANT** la délibération prise en date du 27 janvier 2022 ;

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de création d'un nouveau télésiège nécessitant des travaux de défrichage sur les parcelles suivantes :

- Parcelle **SECTION B n° 30** de 450 m<sup>2</sup> → une emprise de 74 m<sup>2</sup> à défricher en zone N appartenant à la commune de Passy
- Parcelle **SECTION B n° 31** de 194 670 m<sup>2</sup> → une emprise de 7230 m<sup>2</sup> à défricher en zone N Nr Nt appartenant à la commune de Passy
- Parcelle **SECTION B n° 32** de 1 230 m<sup>2</sup> → une emprise de 5 m<sup>2</sup> à défricher en zone N Nr appartenant à la commune de Passy
- Parcelle **SECTION B n° 33** de 6 230 m<sup>2</sup> → une emprise de 354 m<sup>2</sup> à défricher en zone N Nr appartenant à la commune de Passy
- Parcelle **SECTION B n° 678** de 43 122 m<sup>2</sup> → une emprise de 2 870 m<sup>2</sup> à défricher en zone A appartenant à des propriétaires privés en BND
- Parcelle **SECTION B n° 711** de 167 620 m<sup>2</sup> → une emprise de 32 m<sup>2</sup> à défricher en zone N appartenant à la commune de Passy

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré à la **MAJORITE** :

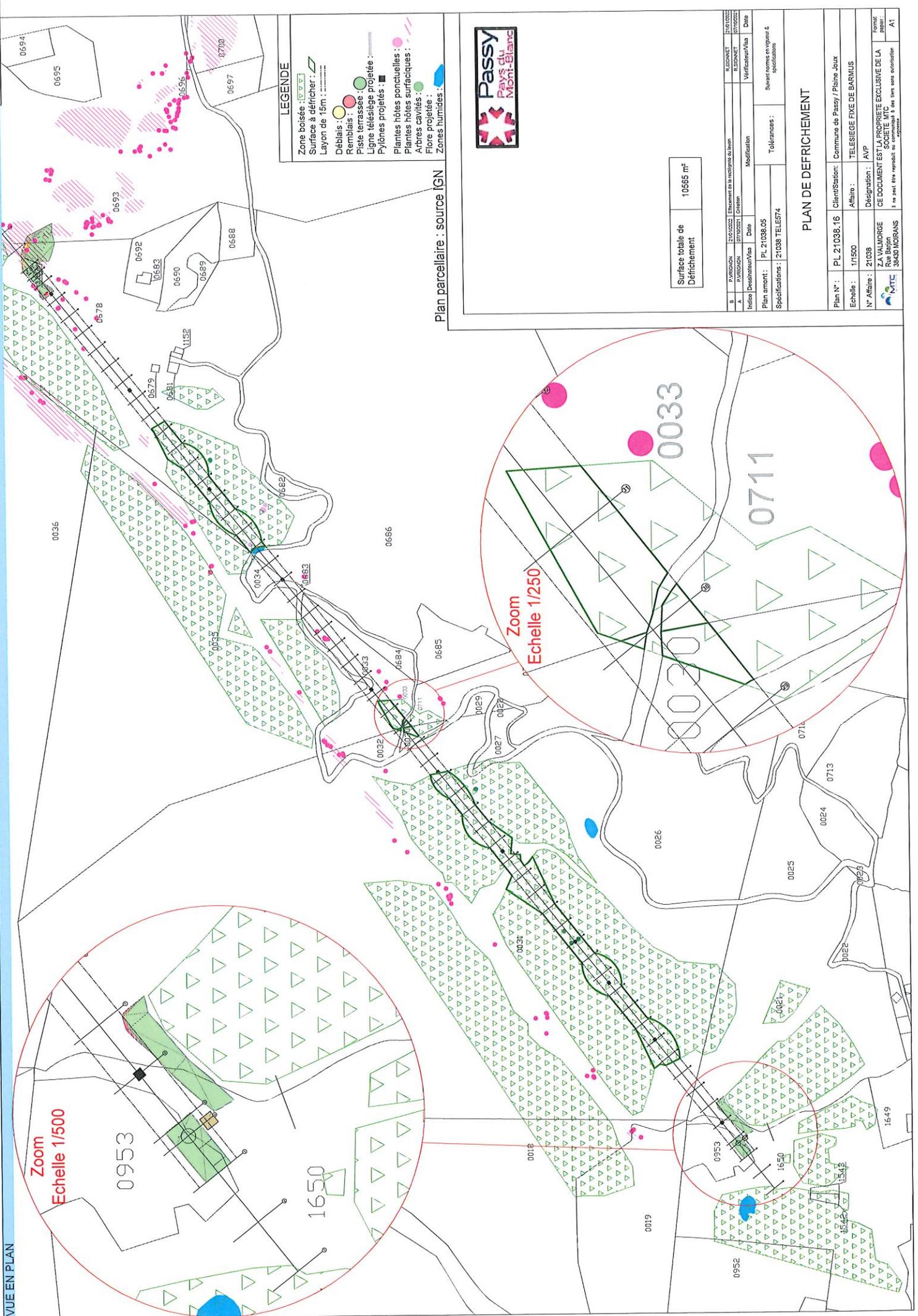
VOTE

**pour** : 25  
**contre** : 4 (A.PASTERIS-J.BERRUUX-F.DUGERDIL-S.USEGLIO)  
**abstention** : 2 (J.SARTELET-MC.AUBRY)

- ✓ **APPROUVE** ce projet dans les conditions énumérées ci-dessus ;
- ✓ **AUTORISE** les travaux de défrichage sur les emprises du nouveau télésiège ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à la demande d'autorisation et de réalisation du défrichage ;
- ✓ **MANDATE** la société Karum pour le dépôt du dossier de demande de défrichage.



Fait à Passy, le 24 février 2022  
Le Maire, Raphaël CASTERA



**LEGENDE**

- Zone boisée : [Symbol]
- Surface à défricher : [Symbol]
- Layon de 15m : [Symbol]
- Déblais : [Symbol]
- Remblais : [Symbol]
- Piste terrasse : [Symbol]
- Ligne télésele projetée : [Symbol]
- Pyloanes projetés : [Symbol]
- Plantés hôles ponctuelles : [Symbol]
- Plantés hôles surfaciqes : [Symbol]
- Arbres cavités : [Symbol]
- Flore projetée : [Symbol]
- Zones humides : [Symbol]

Plan parcellaire : source IGN



Surface totale de Défrichage : 10565 m<sup>2</sup>

B	P. VANDON	23/03/2022	Elaboration de la réglementation de l'urbanisme	REDACTEUR	23/03/2022
A	P. VANDON	07/02/2021	Creation	ARCHITECTE	07/02/2021
				Verification	Date
				Modification	Date
Plan amont : PL 21038.05				Télégrammes :	
Spécifications : 21038 TELE574				Suivants nommes en charge & coordonnées :	

Plan N° :	PL 21038.16	Cliant/Station :	Commune de Passy / Plaine Jeux
Echelle :	1/1500	Affaire :	TELESIEGE FIXE DE BARMUS
N° Affaire :	21038	Désignation :	AVP
CE DOCUMENT EST LA PROPRIETE EXCLUSIVE DE LA SOCIETE MTC Il ne peut être reproduit ni communiqué sans l'autorisation écrite de l'architecte.			
Z.A VALMORGE Rue Barjon 38430 MOIRANS		MTC 38430 MOIRANS	

**PLAN DE DEFRIQUEMENT**

Zoom Echelle 1/500

Zoom Echelle 1/250

